



FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LES VACANCES D'ETE

Centre de loisirs

PERIODE D'INSCRIPTION :

Le dossier de pré-inscription est à ramener au service social **avant le Vendredi 18 juin 2021.**

Passée cette date, les dossiers seront sur liste d'attente, étant donné le nombre limité de places.

C'est la commission d'attribution des places qui statuera sur l'inscription de votre enfant.

Un courrier vous sera envoyé pour validation de l'inscription, avec le montant à payer.

Une inscription après la date diminue vos chances d'attribution.

N° du centre de loisirs : 04-95-28-00-78/ 06-81-02-11-53

Les dossiers des enfants dont les parents résident sur la Commune, sont prioritaires.

RENSEIGNEMENTS RELATIF A L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

RENSEIGNEMENT RELATIF AU DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Téléphone :



Dates sélectionnées – accueil de loisirs : (le centre est fermé les week-ends et les jours fériés).

JUILLET : (mardi 14 juillet, jour férié)

Le 9 juillet 2021 (1 jour)

V ☐

Du 12 au 16 juillet 2021 (4 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

Du 19 au 23 juillet 2021 (5 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

Du 26 au 30 juillet 2021 (5 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

AOUT :

Du 02 au 06 août 2021 (5 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

Du 9 au 13 août 2021 (5 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

Du 16 au 20 août 2020 (5 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

Du 23 au 27 août 2021 (5 jours)

L ☐ M ☐ M ☐ J ☐ V ☐

Du 30 au 31 août 2021 (2 jours)

L ☐ M ☐

Tarification :

Pour les vacances, les tarifs sont calculés à la vue de la feuille d'imposition, suivant une grille tarifaire.
Le repas de la cantine est de 4€00.

Les règlements sont à effectuer à réception de la facture, pour validation définitive de l'inscription.
Le règlement cantine s'effectue au centre de loisirs auprès de la directrice.

MODALITES D'ANNULATION ET DE DEDUCTION D'ABSENCE :

L'inscription peut être annulée à condition de faire parvenir au bureau des inscriptions, une demande par courriel ou par courrier 15 jours avant la date de fréquentation prévue au centre de votre enfant.

Une déduction pour maladie sera effectuée sur votre facture sous réserve d'adresser au bureau des inscriptions, le certificat médical justifiant l'absence de l'enfant dans les 10 jours qui suivent le premier jour d'absence.

Le représentant légal (**signature**)

A, le

Inscriptions prise en compte sous réserve de la remise d'un dossier complet et correctement rempli.

Pièces à fournir :

- Avis d'imposition des 2 parents
- Attestation d'assurance

Les dossiers incomplets seront rejetés par la commission.